

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Sarthe  
Commune de Saint-Georges-du-Bois

Délibération n°202408/06

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de convocation et  
d'affichage : 20/08/2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 août à dix-huit heures et quarante-cinq minutes

**Nombre de conseillers  
En exercice : 18  
Présents : 13  
Votants : 17**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 20 août 2024 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, maire

**PRESENTS :** GANDON Sébastien, HUBERT Florence, LANDRY Jacques, LELASSEUX Patrick, L'HELGUEN Patrick, MEUNIER Nathalie, MORVAN Dominique, PRE Julien, ROBIN Murielle, ROPARS Martine, URIEN Jean-Pierre, VIRIEUX Jean-François

**ABSENTS ET EXCUSES**

Mme ANNIC Ann qui donne pouvoir à Mme ROPARS Martine  
M ANNIC Régis donne pouvoir à Mme HUBERT Florence  
Mme HULOT Valérie donne pouvoir à M URIEN Jean-Pierre  
M LBOUC Jacky donne pouvoir à Mme ROBIN Murielle  
M LEFFRAY Stéphane donne pouvoir à M BRETEAU Franck

Mme MEUNIER est élue secrétaire de séance.

**INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES À LA BLANCHARDIERE**

La commune a reçu un projet d'installations photovoltaïques de LE MANS SUN sur le site de la Blanchardière : deux ombrières et une installation sur la toiture de l'atelier.

La Blanchardière est un terrain du domaine public de la commune. La procédure consiste à publier un avis de consultation suite à manifestation d'intérêt spontané, en vue de l'établissement d'une convention d'occupation temporaire du domaine public.

Après avoir pris connaissance de l'implantation présentée, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De valider le projet d'installations photovoltaïques sur le site de la Blanchardière dans les conditions décrites
- De publier un avis de consultation à réception de la manifestation d'intérêt spontané de LE MANS SUN

Pour copie conforme,

LE MAIRE,

Franck BRETEAU



Date de publication : 30/08/2024